Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2015

Modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le mardi 28 avril 2015 à 14 heures 30 au Palais des Congrès (Grand Auditorium), 2 place de la Porte Maillot, 75017 Paris.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'assemblée, à été mis en ligne sur le site du Bulletin des Annonces légales Obligatoires « BALO » (www.journal-officiel.gouv.fr/balo) le 23 mars 2015 bulletin numéro 35.

L'avis de convocation, sera mis en ligne sur le site du Bulletin des Annonces légales Obligatoires « BALO » (www.journal-officiel.gouv.fr/balo) le 10 avril 2015 bulletin numéro 43.

Les documents d'information préparatoires à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables :

- Pour les actionnaires au nominatif, vous recevrez directement votre convocation à l'Assemblée Générale, par courrier ou par e-mail selon votre choix. Pour toute demande de documents complémentaires, vous devrez compléter le formulaire de demande d'envoi de documents figurant en dernière page de la brochure de convocation et le renvoyer à Société Générale, Service des assemblées générales, Sgss/Sbo/Cis/Iss/Gms, CS 30812, 44 308 Nantes Cedex 3, à l'aide de l'enveloppe T jointe à votre convocation par courrier, ou vous connecter au site de vote dédié et ce jusqu'au 27 avril 2015, 15 heures.

- Pour les actionnaires au porteur, vous devrez vous adresser à votre intermédiaire bancaire ou financier.

Conformément à l'article R.225-73 du Code de commerce, vous pourrez consulter sur notre site à compter du 7 avril 2015 (www.gdfsuez.com) les documents d'information préparatoires à cette assemblée.